

2^{ème} édition | Juin 2018**DANS CETTE ÉDITION**APPROBATION
RÉCENTE DE DEUX
NOUVELLES NORMESDISCUSSION RÉCENTE
SUR LA SÉCURITÉ
PHISIQUEORDRE DU JOUR
DES RÉUNIONS DE
SEPTEMBRE ET
DÉCEMBRE**CONTACTEZ-NOUS**

Évaluation et autorisation de la sécurité

Le processus d'évaluation et d'autorisation de sécurité (EAS) pour les systèmes de sécurité nationale (SNN) est le mécanisme qui permet de comprendre, d'atténuer, de gérer et de mesurer systématiquement les risques liés à un système TI pendant son cycle de vie.

Au cours des six derniers mois, le Secrétariat du CCNSS, en collaboration avec les neuf ministères membres, s'est engagé à définir la norme d'EAS pour la collectivité de la sécurité et du renseignement.

Le Groupe de travail interministériel, qui est axé sur la collaboration, s'est appuyé sur des pratiques exemplaires des ministères participants et sur des concepts émergents de l'industrie du secteur privé pour les intégrer dans l'élaboration de la norme CCNSS. La mise en œuvre est la prochaine grande étape à réaliser. Plusieurs outils sont en cours de développement pour accélérer les diverses tâches du processus d'EAS, comme la catégorisation, l'élaboration de l'évaluation des menaces et des risques, l'évaluation et la personnalisation des profils de sécurité. À l'issue de tests, ces outils seront intégrés dans la norme pour aider les ministères à utiliser efficacement les ressources TI limitées au sein du GC.

Pendant la réunion du CCNSS du 14 mai, le modèle d'autorisation des SNN a fait l'objet de discussions. L'autorisation étant l'aboutissement du processus d'évaluation des systèmes, elle est essentielle à l'acceptation des risques et permet de veiller à l'intégration inhérente de la sécurité dans les SNN. Pour comprendre avec précision le risque présenté par le système et le quantifier pendant qu'il est en cours de développement, une série d'étapes d'autorisation provisoire sont prévues pendant le développement pour permettre au Comité du CCNSS d'influencer les décisions relatives à la sécurité qui auront une incidence sur les risques communs auxquels est exposée une collectivité de la sécurité et du renseignement interconnectée.



CCSSN ◀ BULLETIN

APPROBATION RÉCENTE

Le 14 mai 2017, le Comité canadien chargé des systèmes de sécurité nationale (CCSSN) a approuvé la *Norme sur la sécurité des émissions* (EMSEC) et la *Norme pour les mentions de contrôle de sécurité*.

Bien que ces normes entrent en vigueur immédiatement, il est entendu que leur mise en œuvre au sein des ministères prendra du temps et nécessitera d'importants efforts.

Au cours des prochains mois, veuillez-vous assurer de faire part de ces nouvelles normes à tous les intervenants de votre organisme et de consulter largement ces derniers au moment de planifier la stratégie de mise en œuvre des normes au sein de votre organisme.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires de ces normes, sur demande, auprès du Secrétariat ou à partir du site Web du CCSSN sur le RCTS.

NORME SUR LA SÉCURITÉ DES ÉMISSIONS (EMSEC)

Objectif : mettre en place les critères requis pour une application uniforme des mesures de sécurité des émissions afin de protéger les SSN.

DÉFINITIONS	PRINCIPES DE LA POLITIQUE	CONFORMITÉ	MISE EN ŒUVRE
<p>La sécurité des émissions (EMSEC) représente un programme varié de mesures, de pratiques, d'application de mesures de protection et de contremesures conçues pour protéger les systèmes TI contre les fuites d'information occasionnées par les émissions compromettantes.</p>	<p>Les principes de la politique nationale concernant la sécurité des émissions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité des émissions est proportionnelle aux besoins; • L'accès physique aux possibles secteurs d'exploitation est interdit; • Les signaux qui couvrent les informations sont contenus; • La suppression des signaux se fait aussi près que possible de la source. 	<p>La conformité envers cette norme sera complète lorsque les propriétaires de SSN mettront en œuvre les contrôles de sécurité prescrits dans la norme relative au SSN protégé.</p>	<p>La mise en œuvre fait en sorte que les objectifs de sécurité visant à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données seront atteints dans le cadre des activités globales de gestion des risques définies dans une évaluation complète des menaces et des risques (EMR).</p>



CCSSN BULLETIN

NORME SUR LES MENTIONS DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Objectif : établir une façon uniforme d'appliquer les mentions de contrôle de sécurité nationale à l'information stockée dans les SSN ou diffusée entre ces systèmes.

DÉFINITIONS	ÉNONCÉ DE POLITIQUE	CONFORMITÉ	MISE EN ŒUVRE
<p>Les mentions de contrôle de sécurité servent à désigner l'information sensible utilisée dans un produit, un rapport, la correspondance, un message ou du matériel semblable. Des mesures de protection supplémentaires devront être appliquées à l'information tirée de sources, méthodes ou techniques sensibles ou portant sur ces dernières, et seuls les réseaux approuvés et le personnel détenant l'endoctrinement approprié peuvent recevoir ce matériel.</p>	<p>Les principes de la politique nationale concernant l'application des mentions de contrôle de sécurité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation uniforme des mentions de contrôle de sécurité favorise la collaboration et l'échange d'information; • Les mentions de contrôle de sécurité permettent d'intervenir en cas d'incident à l'échelle des SSN; • Des mentions de contrôle de sécurité claires offrent des moyens exacts d'étiqueter et d'entreposer l'information et les supports; • L'information classifiée correctement au moyen des mentions de contrôle de sécurité appropriées permet d'effectuer une évaluation des risques efficace pour le SSN; • Les contrôles d'accès permettent d'appliquer l'accès logique aux systèmes d'information, les contrôles du flux d'information, la séparation des tâches et le principe du droit d'accès minimal; • Les étiquettes de sécurité (attributs de sécurité) permettent un contrôle d'accès déterminé en fonction de la classification de l'information et des mises en garde. 	<p>La conformité envers cette norme sera complète lorsque les propriétaires de SSN appliqueront les mentions de contrôle de sécurité prescrites dans la norme au SSN protégé.</p>	<p>La mise en œuvre de la norme veille à ce que les mentions appropriées soient appliquées aux documents sensibles et permet d'assurer le contrôle et l'accès adéquats de l'information selon le principe du besoin de connaître et l'accès au SSN concerné.</p>

DISCUSSION RÉCENTE

Sécurité physique

La sécurité physique est une contre-mesure de sécurité mise en place pour prévenir et même éliminer les accès physiques non autorisés à un emplacement précis. L'accès aux biens d'information est limité davantage, car le personnel est autorisé à y accéder uniquement en fonction du principe du besoin de connaître.

L'application de mesures de sécurité physiques permet aux organismes de réduire les risques, car la sécurité physique dans les environnements de sécurité nationale est essentielle à la protection des Canadiens, des partenaires et des autres intervenants.

Les SSN permettent de réaliser les activités de sécurité nationale et de les protéger. L'information, les ressources et les biens liés aux SSN sont sensibles à un point tel que toute compromission risquerait de porter atteinte à la sécurité nationale du Canada et de ses partenaires.

Le CCNS a récemment autorisé son secrétariat à former un Groupe de travail interministériel composé de SPAC, de la GRC, du SCT et d'autres intervenants clés afin de collaborer à une actualisation fort nécessaire des normes de sécurité physique nationale actuelles et de combler de nombreuses lacunes sur le plan des environnements de sécurité nationale.



Le répertoire des systèmes de sécurité nationale compte plus de 300 systèmes qui sont situés tant au Canada qu'à l'étranger et qui se trouvent souvent dans des installations à locataires multiples avec d'autres systèmes. Puisque l'information contenue dans ces systèmes peut découler de divers pouvoirs en matière de renseignement, une approche plus globale à la sécurité physique est nécessaire pour clarifier les aspects liés à la compétence juridique, à l'application des politiques et aux normes dans ces environnements de sécurité nationale complexes.

CCSSN ◀ BULLETIN

ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

SEPTEMBRE 2018

Approbation de politique	<ul style="list-style-type: none"> • Norme sur ABAC/IDAM • Norme sur l'évaluation et autorisation de la sécurité
Approbation de principe	<ul style="list-style-type: none"> • Norme sur la sécurité physique
Discussion	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité pour les systèmes de sécurité nationale • Gestions des incidents • Gestion sur l'évaluation des menaces

DÉCEMBRE 2018

Approbation de politique	<ul style="list-style-type: none"> • Norme sur la sécurité physique
Approbation de principe	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité pour les systèmes de sécurité nationale • Gestions des incidents • Gestion sur l'évaluation des menaces
Discussion	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'accès

CONTACTEZ-NOUS

Il est possible de communiquer avec le Secrétariat du CCSSN à :

✉ CCNSS-Secretariat-mdl@ctsn-rcts.gc.ca

✉ CCNSS-Secretariat@cse-cst.gc.ca

